

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 Mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Abderrazak GABSI. et M. Khaled THABET.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	206 983	320 732	(113 749)	(35,5%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	72 662	79 642	(6 980)	(8,8%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	13 830 495	12 844 794	985 701	7,7%
a- Comptes débiteurs		1 989 768	2 197 969	(208 201)	(9,5%)
b- Autres concours à la clientèle		11 375 242	10 175 260	1 199 982	11,8%
c- Crédits sur ressources spéciales		340 300	345 272	(4 972)	(1,4%)
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT		125 185	126 293	(1 108)	(0,9%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	172 626	5 529	167 097	3022,2%
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	4 501 699	3 225 328	1 276 371	39,6%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	143 513	147 868	(4 355)	(2,9%)
AC7 - Autres actifs	4.7	379 216	285 303	93 913	32,9%
Total des actifs		19 307 194	16 909 196	2 397 998	14,2%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	4 206 089	2 216 896	1 989 193	89,7%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	748 768	1 584 996	(836 228)	(52,8%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	11 023 090	9 858 300	1 164 790	11,8%
a- Dépôts à vue		2 926 456	2 893 114	33 342	1,2%
b- Autres dépôts et avoirs		8 096 634	6 965 186	1 131 448	16,2%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	730 723	653 042	77 681	11,9%
a- Emprunts matérialisés		394 332	320 772	73 560	22,9%
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		336 391	332 270	4 121	1,2%
PA5 - Autres passifs	4.12	734 475	837 565	(103 090)	(12,3%)

Total des passifs		17 443 145	15 150 799	2 292 346	15,1%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	4.13	320 000	320 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	1 345 763	1 232 980	112 783	9,1%
CP3 - Actions propres	4.13	(4 588)	(976)	(3 612)	(370,1%)
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	43 098	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	525	150	375	250,0%
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	159 251	163 145	(3 894)	(2,4%)
Total des Capitaux propres		1 864 049	1 758 397	105 652	6,0%
Total des capitaux propres et passifs		19 307 194	16 909 196	2 397 998	14,2%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 368 476	1 461 824	(93 348)	(6,4%)
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		423 818	564 509	(140 691)	(24,9%)
b- En faveur de la clientèle		864 503	817 160	47 343	5,8%
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	778 577	633 919	144 658	22,8%
Débiteurs par accreditifs export devises		15 193	35 357	(20 164)	(57,0%)
Débiteurs par accreditifs import devises		763 384	598 562	164 822	27,5%
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	3 873 154	2 215 000	1 658 154	74,9%
Total des passifs éventuels		6 020 207	4 310 743	1 709 464	39,7%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	482 536	531 898	(49 362)	(9,3%)
Crédits notifiés non utilisés		482 536	531 898	(49 362)	(9,3%)
HB5 - Engagements sur titres	5.5	2 832	6 582	(3 750)	(57,0%)
a- Participations non libérées		2 832	6 582	(3 750)	(57,0%)
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		485 368	538 480	(53 112)	(9,9%)

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	5.6	8 495 609	7 163 830	1 331 779	18,6%
Total des engagements reçus		8 495 609	7 163 830	1 331 779	18,6%

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2022	Jusqu'au 31/12/2021	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 355 887	1 180 007	175 880	14,9%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		3 216	5 783	(2 567)	(44,4%)
b- Opérations avec la clientèle		1 314 469	1 138 218	176 251	15,5%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		38 202	36 006	2 196	6,1%
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	151 077	160 989	(9 912)	(6,2%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	45 898	25 537	20 361	79,7%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	245 038	194 869	50 169	25,7%
Total produits d'exploitation bancaire		1 797 900	1 561 402	236 498	15,1%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(900 318)	(706 491)	(193 827)	27,4%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(307 153)	(225 173)	(81 980)	36,4%
b- Opérations avec la clientèle		(558 860)	(448 547)	(110 313)	24,6%
c- Emprunts et ressources spéciales		(33 559)	(32 030)	(1 529)	4,8%
d- Autres intérêts et charges		(746)	(741)	(5)	0,7%
CH2 - Commissions encourues		(7 762)	(4 914)	(2 848)	58,0%
Total charges d'exploitation bancaire		(908 080)	(711 405)	(196 675)	27,6%
Produit Net Bancaire		889 820	849 997	39 823	4,7%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(287 125)	(235 066)	(52 059)	22,1%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	(2 102)	(6 589)	4 487	(68,1%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		832	830	2	0,2%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(251 743)	(259 745)	8 002	(3,1%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(91 579)	(76 289)	(15 290)	20,0%

CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 134)	(12 934)	(1 200)	9,3%
Résultat d'exploitation		243 969	260 204	(16 235)	(6,2%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	235	(2 066)	2 301	(111,4%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(84 953)	(72 611)	(12 342)	17,0%
Résultat des activités ordinaires		159 251	185 527	(26 276)	(14,2%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	6.11	-	(22 382)	22 382	(100,0%)
Résultat net de l'exercice		159 251	163 145	(3 894)	(2,4%)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2022	Jusqu'au 31/12/2021	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 625 659	1 339 465	286 194	21,4%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(888 546)	(711 439)	(177 107)	(24,9%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(34 129)	3 153	(37 282)	(1182,4%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 345 528)	(1 197 681)	(147 847)	(12,3%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 148 062	1 082 927	65 135	6,0%
Titres de placement		(2 132)	1 409	(3 541)	(251,3%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(272 325)	(323 717)	51 392	15,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(293 591)	167 185	(460 776)	(275,6%)
Impôt sur les bénéfices		(67 736)	(43 757)	(23 979)	(54,8%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	(130 266)	317 545	(447 811)	(141,0%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		243 205	188 988	54 217	28,7%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 253 892)	(1 288 776)	34 884	2,7%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(9 779)	(17 635)	7 856	44,5%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(1 020 466)	(1 117 423)	96 957	8,7%
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(3 357)	-	(3 357)	-
Emission d'emprunts		150 002	70 000	80 002	114,3%

Remboursement d'emprunts		(77 735)	(76 635)	(1 100)	(1,4%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		4 336	1 329	3 007	226,3%
Dividendes versés		(50 772)	(31 886)	(18 886)	(59,2%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	22 474	(37 192)	59 666	160,4%
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(1 128 258)	(837 070)	(291 188)	(34,8%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(3 417 092)	(2 580 022)	(837 070)	(32,4%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(4 545 350)	(3 417 092)	(1 128 258)	(33,0%)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31 décembre 2022
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1001 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre-service.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
Actionnaires			
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 134	160 745 670	50,23%
L'État Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 883 835	24 419 175	7,63%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 311 692	6 558 460	2,05%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	821 135	4 105 675	1,28%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 474 948	37 374 740	11,68%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 555 622	77 778 110	24,31%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 411 628	17 058 140	5,33%
RACHAT ACTIONS PROPRES	524 833	2 624 165	0,82%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

- Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture
- *Industries mécaniques et électriques
- *Oléifacteurs
- *Industries agroalimentaires
- *Industries pharmaceutiques
- *Autres industries
- *Bâtiments et travaux publics
- *Tourisme
- *Agences de voyage
- *Agences de location de voitures
- *Promotion immobilière
- *Commerce
- *Santé
- *Télécom et TIC
- *Autres services

- Contreparties publiques

- *Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- *Autres organismes publics

- Particuliers

- *Particuliers du secteur privé : crédits logements
- *Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
- *Particuliers du secteur public : crédits logements
- *Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de cinq ans (année 2020 et année de référence exclues). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,00%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Oléifacteurs	2,25%
Industries agroalimentaires	2,25%
industries pharmaceutiques	1,00%
Autres Industries	4,00%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%

Agences de voyages	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion Immobilière	5,00%
Commerce	2,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	3,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	1,50%
Consommation_Privé	2,00%
Crédits logements_Public	1,00%
Consommation_Public	1,50%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	35,00%
Industries mécaniques et électriques	35,00%
Oléifacteurs	35,00%
Industries agroalimentaires	35,00%
Industries pharmaceutiques	35,00%
Autres Industries	35,00%
BTP	35,00%
Tourisme	35,00%
Agences de voyages	35,00%
Agence de location de voitures	35,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	35,00%
Santé	35,00%
Télécom et TIC	35,00%
Autres services	35,00%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	35,00%
Autres organismes publics	35,00%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	15,00%
Consommation_Privé	35,00%
Crédits logements_Public	15,00%
Consommation_Public	35,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissées ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;

- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNISRE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Règles de comptabilisation et d'évaluation des avoirs et dettes en devises

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la BNA tient une comptabilité multidevises. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes. Ensuite, elles sont converties en Dinars. Le processus de tenue de la comptabilité multidevises se fait comme suit:

- Comptabilisation dans la devise d'origine
- Conversion des charges et produits en dinars sur la base du cours de change au comptant relatif à chaque devise au moment de leur prise en compte
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

3.8- Faits marquants de l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 08/08/2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 150.000 mDT susceptible d'être porté à un maximum de 200.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Épargne dont la durée de vie est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 9,6% et/ou TMM + 2,55% pour la catégorie A et au taux de 10,1% et/ou TMM+3% pour la catégorie B. L'emprunt a été clôturé avec succès le 17/10/2022 pour un montant 150.002 mDT.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « SOFINREC », au dinar symbolique, d'un lot de créances compromises. Le montant des créances s'élève à 23.086 mDT dont 147 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent à 22.939 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 239.204 mDT dont 20.814mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 206.693 mDT et 11.696 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

Suite à l'accord signé le 8 Novembre 2022 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail, les employés des banques et des établissements financiers ont bénéficié d'une augmentation salariale annuelle de 7 % au titre des années 2022, 2023 et 2024.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 206.983 mDT au 31/12/2022 contre 320.732 mDT au 31/12/2021, soit une diminution de 113.749 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	55 409	52 360	3 049	5,8%
Avoirs en caisse en devises	6 685	5 532	1 153	20,8%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	23 911	122 897	(98 986)	(80,5%)
Avoirs chez la BCT en devises	45 953	86 846	(40 893)	(47,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(3 951)	(451)	(3 500)	(776,1%)
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	56 394	30 710	25 684	83,6%
Intérêts à percevoir	10	-	10	-
Mouvements IBS	22 189	22 455	(266)	(1,2%)
Avoirs auprès du CCP	383	383	-	-
Total	206 983	320 732	(113 749)	(35,5%)

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2022 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2022, un ratio de liquidité de 176,51%.

	31/12/2022	31/12/2021
Ratio de liquidité	176,52%	104,10%

Les mouvements des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2021	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2022
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(451)	(3 500)	-	-	(3 951)
Total	(451)	(3 500)	-	-	(3 951)

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 72.662 mDT au 31/12/2022 contre 79.642 mDT au 31/12/2021, soit une diminution de 6.980 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	17 751	54 202	(36 451)	(67,3%)
Comptes courants & autres créances	17 751	14 178	3 573	25,2%
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	40 000	(40 000)	(100,0%)
Intérêts à percevoir	-	24	(24)	(100,0%)
B - Créances sur les établissements financiers	59 687	25 716	33 971	132,1%
Comptes courants	1 327	1 374	(47)	(3,4%)
Prêts à MLT (*)	57 682	23 553	34 129	144,9%
Intérêts à percevoir	678	789	(111)	(14,1%)
Total brut	77 438	79 918	(2 480)	(3,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(4 776)	(276)	(4 500)	(1630,4%)
Total net	72 662	79 642	(6 980)	(8,8%)

(*) Ce montant comprend un prêt accordé à la BFT à hauteur de 40 000mDT. Ce prêt est couvert par une garantie de l'État prorogée jusqu'à l'accomplissement des procédures de dissolution.

Les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	17 751	-	-	-	-	17 751
Comptes courants & autres créances	17 751	-	-	-	-	17 751
B - Créances sur les établissements financiers	41 327	1 138	10 111	7 111	-	59 687
Comptes courants	1 327	-	-	-	-	1 327
Prêts à MLT	40 000	460	10 111	7 111	-	57 682
Intérêts à percevoir	-	678	-	-	-	678
Total au 31 décembre 2022	59 078	1 138	10 111	7 111	-	77 438
Total au 31 décembre 2021	15 552	44 060	10 084	10 222	-	79 918

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	17 751	17 751
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	59 687	59 687
Total brut au 31 décembre 2022	-	-	-	77 438	77 438
Total brut au 31 décembre 2021	-	-	-	79 918	79 918

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2021	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2022
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(276)	(4 500)	-	-	(4 776)
Total	(276)	(4 500)	-	-	(4 776)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 4.776 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2022 à 13.830.495 mDT contre 12.844.794 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une augmentation de 985.701 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 076 864	1 034 664	42 200	4,1%
Comptes débiteurs	161 366	128 179	33 187	25,9%
Autres concours à la clientèle	549 321	533 693	15 628	2,9%
Crédits sur ressources spéciales	229 607	242 463	(12 856)	(5,3%)
Intérêts impayés et créances rattachées	141 854	135 535	6 319	4,7%
Produits constatés d'avance	(5 284)	(5 206)	(78)	(1,5%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	14 718 975	13 654 454	1 064 521	7,8%
Comptes débiteurs	1 965 567	2 175 758	(210 191)	(9,7%)
Autres concours à la clientèle	12 269 700	10 982 119	1 287 581	11,7%
Crédits sur ressources spéciales	109 338	100 822	8 516	8,4%
Intérêts impayés et créances rattachées	444 450	445 903	(1 453)	(0,3%)
Produits constatés d'avance	(70 080)	(50 148)	(19 932)	(39,7%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	125 185	126 293	(1 108)	(0,9%)
Encours brut	15 921 565	14 815 952	1 105 613	7,5%
Provisions sur créances à la clientèle	(1 456 837)	(1 429 924)	(26 913)	(1,9%)
Provisions sur créances classées	(860 937)	(824 988)	(35 949)	(4,4%)
Provisions additionnelles	(375 134)	(430 265)	55 131	12,8%
Provisions collectives sur créances non classées	(220 766)	(174 671)	(46 095)	(26,4%)
Intérêts et agios réservés	(634 233)	(541 234)	(92 999)	(17,2%)
Sur engagements agricoles	(111 080)	(90 272)	(20 808)	(23,1%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(523 153)	(450 962)	(72 191)	(16,0%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(2 091 070)	(1 971 158)	(119 912)	(6,1%)
Encours net	13 830 495	12 844 794	985 701	7,7%

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2022	30/12/2021
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 584	55 660
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	56 060	56 136
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	66 811	67 843
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	69 125	70 157
Total	125 185	126 293

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2021	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2022
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(824 988)	(167 833)	131 884	-	(860 937)
Provisions additionnelles	(430 265)	(84 574)	139 705	-	(375 134)
Provisions collectives	(174 671)	(46 095)	-	-	(220 766)
Total	(1 429 924)	(298 502)	271 589	-	(1 456 837)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	560 776	154 220	114 582	190 979	56 307	1 076 864
Engagements bruts commerciaux et industriels	3 951 274	6 376 759	1 325 750	2 490 560	574 632	14 718 975
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	125 185	-	-	-	-	125 185
Total au 31 décembre 2022	4 637 776	6 530 979	1 440 332	2 681 539	630 939	15 921 565
Total au 31 décembre 2021	4 745 798	5 275 762	1 483 625	2 634 781	675 986	14 815 952

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	129 162	-	-	15 792 403	15 921 565
Provisions sur créances à la clientèle	(2 003)	-	-	(1 454 834)	(1 456 837)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(634 234)	(634 234)
Total brut au 31 décembre 2022	127 159	-	-	13 703 335	13 830 495
Total brut au 31 décembre 2021	142 894	-	-	12 701 900	12 844 794

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales & industrielles	31/12/2022	30/12/2021
Créances éligibles au refinancement	207 295	4 153 318	4 360 613	4 176 731
Créances non éligibles au refinancement	342 026	8 116 382	8 458 408	7 339 081
Total	549 321	12 269 700	12 819 021	11 515 812

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2021	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2022
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	1 001 044	225 107	(252 407)	269 583	(101 673)	1 141 654
Total	1 001 044	225 107	(252 407)	269 583	(101 673)	1 141 654

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2022, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 19,75% et un ratio Tier One de 15,62%.

	Seuil régl.	31/12/2022	31/12/2021
Ratio de solvabilité	10%	19,75%	19,91%
Tier One	7%	15,62%	15,88%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Classe 0	13 052 153	11 981 499	12 977 736	11 905 607	-	-	-	(120)
Classe 1	1 421 634	1 498 129	1 412 810	1 484 415	-	-	(7 375)	(5 695)
Total créances courantes	14 473 786	13 479 628	14 390 546	13 390 022	-	-	(7 375)	(5 815)
Classe 2	161 510	37 035	160 755	35 484	(7 161)	(2 659)	(35 016)	(4 541)
Classe 3	119 001	113 639	115 309	112 239	(25 168)	(18 642)	(15 780)	(24 219)
Classe 4	2 728 941	2 632 068	2 419 932	2 333 465	(1 223 134)	(1 251 338)	(561 128)	(480 299)
Total créances classées	3 009 451	2 782 742	2 695 996	2 481 188	(1 255 463)	(1 272 639)	(611 924)	(509 059)
Total créances en mDT	17 483 238	16 262 370	17 086 542	15 871 210	(1 255 463)	(1 272 639)	(619 299)	(514 874)
Taux des créances classées	17,21%	17,11%	15,78%	15,63%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions	62,05%	64,03%	67,40%	69,85%				

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2022, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 220.766 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1) HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	Provision Collective
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	551 828	6,50%	6,00%	35,00%	24 137
Industries mécaniques et électriques	852 094	1,46%	4,50%	35,00%	17 774
Oléifacteurs	196 161	7,05%	2,25%	35,00%	6 388
Industries agroalimentaires	767 121	2,67%	2,25%	35,00%	13 206
Industries pharmaceutiques	18 918	21,43%	1,00%	35,00%	1 485
Autres industries	751 965	4,10%	4,00%	35,00%	21 307
BTP	358 891	1,64%	5,00%	35,00%	8 338
Tourisme	90 745	7,82%	9,00%	35,00%	5 342
Agences de Voyages	7 006	7,15%	7,75%	35,00%	365
Agence de location de voitures	3 612	9,78%	7,50%	35,00%	218
Promotion Immobilière	498 506	3,66%	5,00%	30,00%	12 954
Commerce	1 587 635	3,89%	2,00%	35,00%	32 737
Santé	32 521	3,06%	1,00%	35,00%	462
Télécom et TIC	74 148	0,73%	1,00%	35,00%	450
Autres services	578 058	4,34%	3,25%	35,00%	15 352
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	5 611 850	0,00%	1,50%	35,00%	29 462
Autres organismes publics	256 085	0,00%	5,00%	35,00%	4 481
Particuliers					
Crédits logements_Privé	280 801	4,80%	1,50%	15,00%	2 655
Consommation_Privé	601 248	5,63%	2,00%	35,00%	16 066
Crédits logements_Public	125 883	0,83%	1,00%	15,00%	346
Consommation_Public	1 061 367	0,45%	1,50%	35,00%	7 238
Total Classes 0 & 1	14 306 443				220 766

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2022, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2022 s'élève à 375.134 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 55.131 mDT par rapport au 31/12/2021 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2022 des dotations complémentaires pour un montant de 84.574 mDT et des reprises pour un montant de 139.705 mDT.

4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur des dites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2022 (3)	Encours au 31/12/2022 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	4 890	4 330	560
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	32 675	19 425	13 250
Total en mDT	329 592	153 637	175 955	37 564	23 755	13 810

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2022 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					El Fouledh
		Office des Céréales	ETAP	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	
Engagements au 31/12/2021	5 176 212	3 940 881	70 540	94 412	162 221	180 469	94 242
Engagements au 31/12/2022	5 945 280	4 768 074	65 383	102 365	189 259	201 704	105 613
Garanties de l'état au	5 543 139	4 768 074	-	94 776	188 757	201 704	76 761

31/12/2022							
Autres Garanties au 31/12/2022	111 469	-	65 000	-	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2022	43 624	-	-	-	-	-	28 852
Classe au 31/12/2022	-	0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2022	12 123	-	-	-	-	-	0

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 172.626 mDT au 31/12/2022 contre 5.529 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 167.097 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 4.338 mDT au 31/12/2021 à 174.050 au 31/12/2022.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2021	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2022
I- Titres de placement	1 311	2 670	(308)	(254)	3 419
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	229	-	(229)	1	1
Valeurs brutes	229	-	(229)	1	1
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	970	(31)	-	-	939
Valeurs brutes	1 147	-	-	-	1 147
Provisions	(177)	(31)	-	-	(208)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	112	2 701	(79)	(255)	2 479
Valeurs brutes	1 060	2 702	(341)	-	3 421
Provisions	(948)	(1)	262	(255)	(942)
II- Titres de transactions	4 218	169 712	(4 721)	-	169 209
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	4 218	169 712	(4 721)	-	169 209
Bons du trésor	4 338	169 712	-	-	174 050
Créances et dettes rattachées	(120)	-	(4 721)	-	(4 841)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	5 529	172 382	(5 029)	(254)	172 626

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

Les titres de transactions sont composé de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 4.501.699 mDT au 31/12/2022 contre 3.225.328 mDT au 31/12/2021.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investis- -sment	Titres participatif s	Obligation s	Fonds Communs de Placemen t	Fonds gérés	Dettes des entreprise s publiques	BTA d'investissemen t	Total au 31/12/202 2
Valeur brute au 31/12/2022	254 146	75 000	300 251	56 520	445 216	21 905	3 300 022	4 453 060
Valeur au 1er janvier	254 182	75 000	165 525	41 770	380 716	32 798	2 248 191	3 198 182
Acquisitions / souscriptions	2 433	-	149 000	14 750	64 500	-	1 148 790	1 379 473
Cessions / Remboursemen t	(2 470)	-	(14 274)	-	-	(10 893)	(96 959)	(124 596)
Créances rattachées	575	6 755	11 525	-	25 181	15	135 363	179 414
Provisions au 31 décembre 2022	(58 655)	-	-	(2 512)	(69 607)	-	-	(130 774)
Provisions au 1er janvier	(58 884)	-	-	(3 453)	(65 353)	-	-	(127 690)
Dotations	(991)	-	-	(502)	(6 632)	-	-	(8 125)
Reprises	1 220	-	-	1 443	2 378	-	-	5 041
Valeur nette au 31/12/2022	196 066	81 755	311 776	54 008	400 790	21 920	3 435 385	4 501 699
Valeur brute au 31/12/2021	254 182	75 000	165 525	41 770	380 716	32 798	2 248 191	3 198 182
Créances rattachées	905	2 995	6 966	-	27 577	15	116 375	154 833
Provisions au 31/12/2021	(58 884)	-	-	(3 453)	(65 353)	-	-	(127 690)
Valeur nette au 31/12/2021	196 203	77 995	172 491	38 317	342 940	32 813	2 364 566	3 225 328

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/202 2	31/12/202 1	Variation	%
Titres cotés	156 807	154 374	2 433	1,6%
Titres non cotés	96 740	99 209	(2 469)	(2,5%)
Titres OPCVM	599	599	-	-
Total	254 146	254 182	(36)	(0,0%)

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2022 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2022	Provisions	Valeur nette au 31/12/2022
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950

SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOIVM SICAF	66,57%	2 735	-	-	2 735	-	2 735
SODET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
AMI	52,16%	98 808	-	-	98 808	(18 976)	79 832
SIMPAR	34,28%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	30,00%	75	-	-	75	-	75
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES CÉILLETS	29,39%	265	-	-	265	(265)	-
SICAV BNA	29,52%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	(4)	-
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,04%	90	-	-	90	-	90
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		139 444	-	-	139 444	(19 245)	120 199
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	-	2 000
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 922)	4 496
CAP Bank	0,00%	2 470	-	(2 470)	-	-	-
TUNIS-RE	18,98%	28 612	-	-	28 612	(2 083)	26 529
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		42 500	-	(2 470)	40 030	(7 005)	33 025
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 930)	1 125
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(4 241)	1 440
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	(741)	801
SODEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(840)	258
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	(295)	431
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	15,00%	2 250	-	-	2 250	-	2 250
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(5 755)	949
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,49%	455	2 144	-	2 599	-	2 599
A.T.LEASE	11,13%	5 900	289	-	6 189	-	6 189
PÖLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(7 560)	-
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(219)	81
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	-	2 253
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(58)	-
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100

TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	4,05%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(156)	44
SODESIB	4,00%	200	-	-	200	(38)	162
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,93%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	(2)	3
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	(100)	-
BTE	0,11%	99	-	-	99	(68)	31
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(147)	287
STB	0,02%	208	-	-	208	(86)	122
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		63 146	2 433	-	65 579	(23 314)	42 265
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		9 094	-	-	9 094	(9 094)	-
Total général		254 182	2 433	(2 470)	254 146	(58 655)	195 491
Créances rattachées						575	
Total général (net des provisions y compris créances rattachées)		254 182	2 433	(2 470)	254 146	(58 655)	196 066

Les résultats et les capitaux propres des filiales se présentent comme suit :

Filiales	Capitaux propres	Résultat 2022
SICAF		
Participations	1 310	50
BNA Capitaux	16 407	1 977
SOFINREC	19 177	1 299
SICAR INVEST	19 686	1 589
SOIVM SICAF	6 535	263
SOJET SUD	5 257	(712)
SIMPAR	29 566	(2 332)
Tunisie		
Informatique	(30)	(417)
Services		
AGROSERVICES	2 084	103
LES CÉILLETS	(4 277)	(768)
SICAV BNA	2 503	76
AMI	76 028	5 570
SOGEST	(2 692)	(783)
ESSOUKNA	33 211	619
Placement		
Obligataire SICAV	223 067	12 239
SIVIA	7 936	1 018
SPI MADINA	(2 423)	(1 978)
ZIED SARL	1 313	10

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2022 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Rembour- sements	Moins- values / cession	Encours brut 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds géré 1	1997	4 500	-	(281)	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	-	(239)	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	-	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	-	-	3 475	(2 972)	503
Fonds géré 5	2000	7 000	-	(13)	3 037	(2 798)	239
Fonds géré 6	2001	7 000	-	(70)	2 443	(2 233)	210
Fonds géré 7	2002	5 000	-	(156)	2 584	(1 815)	769
Fonds géré 8	2003	3 500	-	(30)	1 853	(1 454)	399
Fonds géré 9	2005	1 500	-	(32)	989	(648)	341
Fonds géré 10	2006	5 000	-	-	2 037	(1 923)	114
Fonds géré 11	2007	2 500	-	-	834	(830)	4
Fonds géré 12	2008	8 500	-	-	7 966	(4 569)	3 397
Fonds géré 13	2009	20 000	-	-	19 110	(10 411)	8 699
Fonds géré 14	2010	15 000	-	-	13 729	(5 478)	8 251
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 500	(892)	608
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	-	-	4 220	(2 704)	1 516
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	2 500	(915)	1 585

Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	7 290	(2 696)	4 594
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 600	(2 122)	3 478
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	5 100	(749)	4 351
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(2 184)	4 816
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(553)	3 447
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(5 875)	3 125
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(827)	2 173
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(981)	7 519
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	(1 070)	18 930
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	-	-	20 000	(4 328)	15 672
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	-	-	20 000	(1 001)	18 999
Fonds géré 23	2018	25 000	-	-	25 000	(662)	24 338
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(698)	24 302
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	(158)	22 842
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	(370)	19 630
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	-	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
FG SOFIA 2	2020	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 25	2020	30 000	-	-	30 000	-	30 000
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	-	-	10 750	-	10 750
Fonds géré 26	2021	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	-	-	24 500	-	24 500
FG SOFIA 3	2021	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Total (net de provisions)		508 107	-	(1 991)	445 216	(69 607)	375 608
Créances rattachées							25 181
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		508 107	-	(1 991)	445 216	(69 607)	400 790

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2022 à 69.607 mDT, soit une variation nette de 4.254 mDT par rapport au 31/12/2021, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2022, de dotations complémentaires pour un montant de 6.632 mDT et de reprises pour un montant de 2.378 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2022, une valeur brute de 310.179 mDT et des amortissements et des provisions de 166.665 mDT soit une valeur nette de 143.513 mDT contre 147.868 mDT au 31/12/2021, ce qui représente environ 0,74% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2021	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	36 608	1 880	-	-	38 488
Logiciels	33 765	1 674	-	1 955	37 394
Logiciels en cours	2 843	206	-	(1 955)	1 094
Amortissements	(30 591)	(2 760)	-	-	(33 351)
Logiciels	(30 591)	(2 760)	-	-	(33 351)
Total net (1)	6 017	(880)	-	-	5 137
Immobilisations corporelles	264 224	11 165	(1 071)	47 893	271 691
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	97 928	-	-	3 109	101 037
Agencements, aménagements et installations	58 647	1 588	-	14 504	74 739
Matériel de transport	3 582	1 663	(433)	-	4 812
MMB et Matériel Informatique	68 901	3 189	-	-	72 090
Immobilisations en cours	23 642	1 993	-	(17 612)	8 023
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	393	104	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation	4 627	-	(638)	-	3 989
Amortissements	(121 479)	(10 765)	433	-	(131 811)
Constructions	(33 913)	(1 753)	-	-	(35 666)
Agencements, aménagements et installations	(33 697)	(4 029)	-	-	(37 726)
Matériel de transport	(2 965)	(291)	433	-	(2 823)
MMB et Matériel Informatique	(50 904)	(4 692)	-	-	(55 596)
Dépréciations	(895)	(608)	-	-	(1 503)
Immobilisations en dation	(895)	-	-	-	(895)

AAI en cours	-	(322)	-	-	(322)
Constructions en cours	-	(197)	-	-	(197)
Autres immobilisations	-	(89)	-	-	(89)
Total net (2)	141 850	(208)	(638)	47 893	138 377
Total général (1)+(2)	147 868	(1 088)	(638)	47 893	143 513

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2022 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		3 989			(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues. Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 379.216 mDT au 31/12/2022 contre 285.303 mDT au 31/12/2021. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	227 734	113 498	114 236	100,7%
Débiteurs divers	5 057	7 155	(2 098)	(29,3%)
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	56 420	36 439	19 981	54,8%
Impôts exigibles - Actif	4 745	4 289	456	10,6%
Commissions de gestion à percevoir	27 926	25 437	2 489	9,8%
Ajustements devises actifs	3 514	2 637	877	33,3%
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	6 057	4 100	1 957	47,7%
Charges payées d'avance	6 071	434	5 637	1298,8%
Comptes d'attente actifs	922	1 052	(130)	(12,4%)
Comptes de régularisation	107 374	5 358	102 016	1904,0%
Comptes monétiques	1 014	4 366	(3 352)	(76,8%)
Consommations chefs d'agences & directeurs	12	12	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	20 130	32 488	(12 358)	(38,0%)
Affaires litigieuses & remises égarées	23 640	21 515	2 125	9,9%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	691	337	354	105,0%
Produits à recevoir	463	509	(46)	(9,0%)
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-

Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(37 521)	(33 849)	(3 672)	(10,8%)
Autres	151 482	171 805	(20 323)	(11,8%)
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	73 616	69 252	4 364	6,3%
Stock cartes de retrait	2 044	1 065	979	91,9%
Dotations timbres postes	413	450	(37)	(8,2%)
Dotations timbres fiscaux	25	22	3	13,6%
Dotations timbres spéciaux de voyage	47	56	(9)	(16,1%)
Dépôts et cautionnements	177	283	(106)	(37,5%)
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 870	79 870	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 529	25 529	-	-
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	(25 529)	-	(25 529)	-
Autres comptes d'actif	1 445	1 433	12	0,8%
Provisions sur autres éléments d'actif	(6 155)	(6 155)	-	-
Total Net	379 216	285 303	93 913	32,9%

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2022, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 20.130 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 153.842 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1).

4.7.2- Provisions sur autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2021	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2022
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(33 849)	(3 856)	184	-	(37 521)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)	-	-	(25 529)
Provisions sur autres éléments d'actif	-	-	-	(6 155)	(6 155)
Total des provisions	(33 910)	(29 385)	184	(6 155)	(69 266)

4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	23 990	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	38 973	38 973
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 730	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 897	40 897
Total	79 870	79 870

4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 259	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	11 270	11 270
Total	25 529	25 529
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	(25 529)	-
Total	-	25 529

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 4.206.089 mDT au 31/12/2022 contre 2.216.896 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une augmentation de 1.989.193 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	576	473	103	21,8%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 202 000	2 215 000	1 987 000	89,7%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	3 513	1 423	2 090	146,9%
Total	4 206 089	2 216 896	1 989 193	89,7%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 748.768 mDT au 31/12/2022 contre 1.584.996 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une diminution de 836.228 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en devises ainsi qu'une hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	745 987	1 581 886	(835 899)	(52,8%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 781	3 110	(329)	(10,6%)
Total	748 768	1 584 996	(836 228)	(52,8%)

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes à vue	22 040	26 434	(4 394)	(16,6%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	719 248	1 404 548	(685 300)	(48,8%)
Emprunts sur le marché monétaire en devises	5 539	151 710	(146 171)	(96,3%)
Intérêts à payer	1 941	2 304	(363)	(15,8%)
Total	748 768	1 584 996	(836 228)	(52,8%)

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	-	22 040	-	-	-	22 040
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	719 248	-	-	-	719 248
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	5 539	-	-	-	5 539
Intérêts à payer	-	1 941	-	-	-	1 941
Total	-	748 768	-	-	-	748 768

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	22 040	22 040
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	719 248	719 248
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	5 539	5 539
Intérêts à payer	-	-	-	1 941	1 941
Total	-	-	-	748 768	748 768

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 11.023.090 mDT au 31/12/2022 contre 9.858.300 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une augmentation de 1.164.790 mDT, soit un taux d'accroissement de 11,8%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts en dinars	10 266 510	9 094 915	1 171 595	12,9%
Dépôts à vue en dinars	2 507 272	2 388 937	118 335	5,0%
Dépôts d'épargne en dinars	3 570 842	3 305 929	264 913	8,0%
Bons de caisse en dinars	39 726	38 007	1 719	4,5%
Comptes à terme en dinars	228 893	223 063	5 830	2,6%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 771 162	1 819 947	(48 785)	(2,7%)
Certificats de dépôt en dinars	1 418 500	808 500	610 000	75,4%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	730 115	510 532	219 583	43,0%
Dépôts en devises	677 568	701 104	(23 536)	(3,4%)
Dépôts à vue en devises	404 203	490 621	(86 418)	(17,6%)
Bons de caisse en devises	18 587	16 067	2 520	15,7%
Comptes à terme en devises	89 731	64 303	25 428	39,5%
Comptes de placement en devises	137 047	102 803	34 244	33,3%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	28 000	27 310	690	2,5%
Dettes rattachées	79 012	62 281	16 731	26,9%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	14 981	13 556	1 425	10,5%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 081	374	707	189,0%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	44 397	34 537	9 860	28,5%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	66 555	47 503	19 052	40,1%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(48 002)	(33 689)	(14 313)	(42,5%)
Total	11 023 090	9 858 300	1 164 790	11,8%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	6 808 229	47 000	2 033 824	1 235 761	141 697	10 266 511
Dépôts en devises	541 250	28 140	13 991	93 987	200	677 568
Dettes rattachées	-	79 010	-	-	-	79 012
Total	7 349 479	154 150	2 047 815	1 329 748	141 897	11 023 090

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	245 808	41 017	-	9 979 685	10 266 510
Dépôts en devises	-	-	-	677 568	677 568
Dettes rattachées	-	-	-	79 010	79 012
Total	245 808	41 017	-	10 736 263	11 023 090

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 730.723 mDT au 31/12/2022 contre 653.042 mDT au 31/12/2021. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	394 332	320 772	73 560	22,9%
Emprunts obligataires	380 510	308 244	72 266	23,4%
Intérêts à payer emprunts obligataires	13 822	12 528	1 294	10,3%
Ressources spéciales (*)	336 391	332 270	4 121	1,2%
Ressources extérieures	89 291	97 038	(7 747)	(8,0%)
Ressources budgétaires	267 603	259 056	8 547	3,3%
Ecart de conversion sur emprunts	(21 144)	(24 680)	3 536	14,3%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	641	856	(215)	(25,1%)
Total	730 723	653 042	77 681	11,9%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) La banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	392	23 822	77 003	252 807	40 308	394 332
Emprunts obligataires	392	10 000	77 003	252 807	40 308	380 510
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	13 822	-	-	-	13 822
Ressources spéciales	-	269 185	10 901	36 840	19 465	336 391
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	941	10 901	36 840	19 465	68 147
Ressources budgétaires	-	267 603	-	-	-	267 603
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	641	-	-	-	641
Total	392	293 007	87 904	289 647	59 773	730 723

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	59 631	14 643	-	320 058	394 332
Emprunts obligataires	57 509	14 133	-	308 868	380 510
Intérêts à payer emprunts obligataires	2 122	510	-	11 190	13 822
Ressources spéciales	-	-	-	336 391	336 391
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	68 147	68 147
Ressources budgétaires	-	-	-	267 603	267 603
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	641	641
Total	59 631	14 643	-	656 449	730 723

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2022 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2022
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 497
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 473
Total	10 970

Notons, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 734.475 mDT au 31/12/2022 contre 837.565 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi une diminution de 103.090 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Etat, impôts et taxes	37 454	40 246	(2 792)	(6,9%)
Impôts sur les sociétés	86 609	72 611	13 998	19,3%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	9 898	6 224	3 674	59,0%
Organismes sociaux	52 718	49 866	2 852	5,7%
Comptes d'ajustement devises passifs	3 219	3 127	92	2,9%
Devises reçues en instance d'affectation	16 163	13 458	2 705	20,1%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(1 098)	(802)	(296)	(36,9%)
Congés à payer	13 404	12 738	666	5,2%
Produits perçus d'avance	9 658	9 132	526	5,8%
Excédents de caisse	8 006	6 753	1 253	18,6%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	74 790	9 877	64 913	657,2%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	153 842	332 866	(179 024)	(53,8%)
Comptes de régularisation	15 757	41 001	(25 244)	(61,6%)
Comptes Etatiques créditeurs	899	899	-	-
Créditeur divers	42 773	32 774	9 999	30,5%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 373	62	0,1%
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	6 678	6 489	189	2,9%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 044	51	0,1%
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	25 537	24 741	796	3,2%
Fournisseurs d'immobilisations	682	885	(203)	(22,9%)
Provisions pour passifs et charges	31 915	29 222	2 693	9,2%
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	8 528	8 525	3	0,0%
Provisions pour pénalités BCT	1 244	1 244	-	-
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	2 751	2 067	684	33,1%
Provisions sur engagement par signature	19 392	17 386	2 006	11,5%
Total	734 475	837 565	(103 090)	(12,3%)

(**) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2022 s'élève à 8.528 mDT contre 8 525 mDT au 31/12/2021.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	3%
- Taux d'actualisation financière	:	9,5%
- Espérance de vie	:	74,5 ans pour les hommes 78,1 ans pour les femmes
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA	:	580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 1.864.049 mDT au 31/12/2022 contre 1.758.397 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 105.652 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/202 1	Affectatio n du résultat 2021	Distributio n des dividendes	Achat Actions Propre s	Rep/action s propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvement s	Solde au 31/12/202 2
Capital social	320 000	-	-	-	-	-	-	320 000
Dotation de l'État	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Réserves légales	28 887	3 113	-	-	-	-	-	32 000
Réserves extraordinaires	459 240	28 300	-	-	-	-	-	487 540
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissem ents exonérés	415 791	80 000	-	-	-	-	-	495 791
Actions propres	(975)	-	-	(3 357)	(256)	-	-	(4 588)
Primes d'émission et de fusion	252 197	-	-	-	-	-	-	252 197
Réserves pour fonds social	44 119	500	-	-	-	-	870	45 489
Réserves pour fonds de développement des compétences	14 945	-	-	-	-	-	-	14 945
Résultats reportés	150	51 232	(50 856)	-	-	-	-	525
Résultat net de l'exercice	163 145	(163 145)	-	-	-	159 251	-	159 251
Total	1 758 397	-	(50 856)	(3 357)	(256)	159 251	870	1 864 049

La ventilation des Réserves pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Prêts Faps CT Exceptionnels	501	527
Prêts Faps Soins	1 072	998
Prêts Faps MT Mariage	106	118

Prêts Faps Aménagement	251	355
Prêts Faps MT Voiture	917	982
Crédits FAPS LT	29 202	28 052
Liquidité	13 440	13 086
Réserve pour Fonds Social	45 489	44 119

4.13.2- Bénéfice par action

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	159 251	163 145	(3 894)	(2,4%)
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	524 833	129 299	395 534	75,4%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	63 870 701	63 885 732	(15 031)	(0,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 475 167	63 870 701	(395 534)	(0,6%)
Nombre d'actions moyen pondéré	63 870 701	63 885 732	(15 031)	(0,0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	1 306	330	976	74,8%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	2,493	2,554	(0,060)	-

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.368.476 mDT au 31/12/2022 contre 1.461.824 mDT au 31/12/2021. Il se décompose comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	423 818	564 509	(140 691)	(24,9%)
Contre garanties	265 000	371 000	(106 000)	(28,6%)
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	82 018	109 809	(27 791)	(25,3%)
Cessions de créances	76 800	83 700	(6 900)	(8,2%)
b- En faveur de la clientèle	864 503	817 160	47 343	5,8%
Débiteurs par avals et acceptations	90 283	45 997	44 286	96,3%
Débiteurs par lettres de garanties	98 564	135 156	(36 592)	(27,1%)
Débiteurs par obligations cautionnées	31 691	21 818	9 873	45,3%
Débiteurs par cautions fiscales	93 952	66 294	27 658	41,7%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	533 528	531 904	1 624	0,3%
Avals billets de trésorerie	16 234	15 700	534	3,4%
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	251	291	(40)	(13,7%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	-	-
Total	1 368 476	1 461 824	(93 348)	(6,4%)

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	423 818	423 818
b- En faveur de la clientèle	377	-	-	864 126	864 503
c- En faveur de l'État	-	-	-	80 155	80 155
Cautions, avals et autres garanties données	377	-	-	1 368 099	1 368 476

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 778.577 mDT au 31/12/2022 contre 633.919 mDT au 31/12/2021. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	718	-	-	762 666	763 384
Crédits documentaires Export	-	-	-	15 193	15 193
Total	718	-	-	777 859	778 577

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 3.873.154 mDT au 31/12/2022 contre 2.215.000 mDT au 31/12/2021. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres de créances	2 143 975	1 111 424	1 032 551	92,9%
Bons du trésor	1 576 679	989 826	586 853	59,3%
Emprunt obligataire 2014	152 500	113 750	38 750	34,1%
Total	3 873 154	2 215 000	1 658 154	74,9%

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	15 549	4 209	11 340	269,4%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	15 549	4 209	11 340	269,4%
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	216 994	306 474	(89 480)	(29,2%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	216 994	306 474	(89 480)	(29,2%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	249 993	221 215	28 778	13,0%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	249 993	221 215	28 778	13,0%
Total	482 536	531 898	(49 362)	(9,3%)

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	-	-	-	15 549	15 549
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	15 549	15 549
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	-	-	-	216 994	216 994
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	216 994	216 994

Crédits de gestion notifiés et non utilisés	-	-	-	249 993	249 993
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	249 993	249 993
Total	-	-	-	482 536	482 536

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2022 (1)- (2)	Montant non libéré 2021
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
SWING	5 000	5 000	-	3 750
Total	7 328	4 496	2 832	6 582

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2022 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Garanties reçues des banques	279 502	-	279 502	180 000	99 502	55,3%
Garanties reçues de l'État	5 598 141	449 765	6 047 906	5 164 694	883 212	17,1%
Fonds Budgétaires & Dotation	83 241	313 455	396 696	391 160	5 536	1,4%
SOTUGAR	41 660	22 585	64 245	73 495	(9 250)	(12,6%)
FNG	6 862	33 396	40 258	41 138	(880)	(2,1%)
FGIC	-	266	266	266	-	-
FNE	-	78	78	84	(6)	(7,2%)
Garanties de l'État	5 466 378	79 985	5 546 363	4 658 552	887 811	19,1%
Garanties reçues de la clientèle	1 071 786	1 096 415	2 168 201	1 819 136	349 065	19,2%
Garanties Hypothécaires	828 990	1 070 082	1 899 072	1 569 696	329 377	21,0%
Garanties financières	242 796	26 333	269 129	249 440	19 688	7,9%
Total	6 949 429	1 546 180	8 495 609	7 163 830	1 331 779	18,6%

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.355.887 mDT au 31/12/2022 contre 1.180.007 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 14,9%. Ils s'analysent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	3 216	5 783	(2 567)	(44,4%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	561	2 945	(2 384)	(81,0%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	834	(50)	884	1768,0%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 941	2 884	(943)	(32,7%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	(120)	4	(124)	(3100,0%)
Opérations avec la clientèle	1 314 469	1 138 218	176 251	15,5%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	307 626	253 925	53 701	21,1%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 006 843	884 293	122 550	13,9%
Autres intérêts et revenus assimilés	38 202	36 006	2 196	6,1%
Total	1 355 887	1 180 007	175 880	14,9%

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 151.077 mDT au 31/12/2022 contre 160.989 mDT au 31/12/2021. Elles se décomposent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	78 028	88 025	(9 997)	(11,4%)
Commissions en produits sur opérations monétiques	15 276	14 540	736	5,1%
Commissions en produits sur opérations de change	1 551	1 410	141	10,0%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	4 711	3 211	1 500	46,7%

Commissions en produits sur location de coffres forts	54	34	20	58,8%
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	25 380	26 966	(1 586)	(5,9%)
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	2 094	3 245	(1 151)	(35,5%)
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	368	164	204	124,4%
Commissions en produits diverses	23 615	23 394	221	0,9%
Total	151 077	160 989	(9 912)	(6,2%)

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 45.898 mDT au 31/12/2022 contre 25.537 mDT au 31/12/2021 soit une augmentation de 20.361 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2022	2021	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	4 335	471	3 864	820,4%
Intérêts nets sur bons de trésor	4 335	470	3 865	822,3%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	1	(1)	(100,0%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	312	(531)	843	158,8%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	83	66	17	25,8%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(33)	(597)	564	94,5%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	262	-	262	-
Gains nets sur opérations de change	41 251	25 597	15 654	61,2%
Résultat sur opérations de change	34 763	20 838	13 925	66,8%
Commissions sur change manuel	6 488	4 759	1 729	36,3%
Total	45 898	25 537	20 361	79,7%

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 245.038 mDT au 31/12/2022 contre 194.869 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 25,7%. Ils se détaillent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	196 090	164 547	31 543	19,2%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	892	426	466	109,4%
Revenus des titres de participation Entreprise associée	1 828	930	898	96,6%
Revenus des titres de participation Autres	4 645	3 720	925	24,9%
Revenus des titres participatifs	6 365	3 040	3 325	109,4%
Revenus des obligations	18 319	9 769	8 550	87,5%
Revenus des fonds gérés	16 899	12 437	4 462	35,9%
Total	245 038	194 869	50 169	25,7%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 900.318 mDT au 31/12/2022 contre 706.491 mDT au 31/12/2021, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 27,4% . Ils s'analysent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(307 153)	(225 174)	(81 979)	36,4%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(296 801)	(205 708)	(91 093)	44,3%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(867)	(1 009)	142	(14,1%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(1 990)	(15 103)	13 113	(86,8%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(7 495)	(3 354)	(4 141)	123,5%
Opérations avec la clientèle	(558 859)	(448 546)	(110 313)	24,6%
Intérêts sur comptes à vue	(67 167)	(65 141)	(2 026)	3,1%
Intérêts sur comptes d'épargne	(190 888)	(160 052)	(30 836)	19,3%
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(300 804)	(223 353)	(77 451)	34,7%
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(33 559)	(32 030)	(1 529)	4,8%
Autres intérêts et charges assimilés	(747)	(741)	(6)	0,8%
Total	(900 318)	(706 491)	(193 827)	27,4%

6.6-

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 287.125 mDT au 31/12/2022 contre 235.066 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 52.059 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(248 717)	(228 687)	(20 030)	8,8%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(167 833)	(151 748)	(16 085)	10,6%
Dotations aux provisions additionnelles	(84 574)	(80 139)	(4 435)	5,5%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(46 095)	(45 407)	(688)	1,5%
Reprises de provisions pour créances douteuses	31 189	37 625	(6 436)	(17,1%)
Reprise de provisions additionnelles	16 485	15 632	853	5,5%
Reprises provisions sur créances cédées et radiées	223 915	24 120	199 795	828,3%
Pertes sur créances cédées et radiées	(241 329)	(25 044)	(216 285)	863,6%
Affaires cédées à la SOFINREC	-	(853)	853	(100,0%)
Autres créances passées en pertes	(1 887)	(1 661)	(226)	13,6%
Sommes recouvrées au titre des créances radiées	3 192	41	3 151	7685,4%
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	20 227	2 833	17 394	614,0%
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(2 544)	(5 381)	2 837	(52,7%)
Reprises provisions sur engagements par signature	537	1 295	(758)	(58,5%)
Dotation nette pour risques et charges	(38 408)	(6 379)	(32 029)	502,1%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(39 553)	(10 775)	(28 778)	267,1%
Reprises de provisions pour risques et charges	1 145	4 396	(3 251)	(74,0%)
Total	(287 125)	(235 066)	(52 059)	22,1%

6.7-

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé une perte de 2.102 mDT au 31/12/2022 contre une perte de 6.589 mDT au 31/12/2021. Il se détaille comme suit:

	2022	2021	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(991)	(3 701)	2 710	(73,2%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(6 633)	(6 850)	217	(3,2%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(503)	(169)	(334)	197,6%
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 220	2 192	(972)	(44,3%)
Reprises de provisions pour fonds gérés	2 378	1 454	924	63,5%
Reprises de provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	1 443	485	958	197,5%
Total	(2 102)	(6 589)	4 487	(68,1%)

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 251.743 mDT au 31/12/2022 contre 259.745 mDT au 31/12/2021, soit une diminution de 3,1%. Ils se détaillent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Salaires	(172 396)	(161 342)	(11 054)	6,9%
Charges sociales et fiscales	(52 390)	(50 551)	(1 839)	3,6%
Autres charges du personnel	(15 364)	(10 821)	(4 543)	42,0%
Charges sur assurance collectives et IDR	(10 927)	(37 936)	27 009	(71,2%)
Charges sur congés à payer	(666)	905	(1 571)	173,6%
Total	(251 743)	(259 745)	8 002	(3,1%)

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 91.579 mDT au 31/12/2022 contre 76.289 mDT au 31/12/2021, soit une augmentation de 20,0%. Elles se détaillent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(86 745)	(71 557)	(15 188)	21,2%
Loyers et charges locatives	(2 148)	(2 372)	224	(9,4%)
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(9 136)	(8 047)	(1 089)	13,5%
Primes d'assurances	(1 218)	(1 335)	117	(8,8%)
Impôts et taxes	(4 790)	(4 403)	(387)	8,8%
Fournitures de bureau	(2 608)	(1 292)	(1 316)	101,9%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(2 377)	(2 126)	(251)	11,8%
Missions et réceptions	(593)	(433)	(160)	37,0%
Dons et cotisations	(220)	(233)	13	(5,6%)
Jetons de présence	(494)	(468)	(26)	5,6%
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 094)	(1 395)	(699)	50,1%
Travaux exécutés par des tiers	(6 325)	(5 541)	(784)	14,1%
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 913)	(2 142)	(771)	36,0%
Frais de publicité	(5 720)	(3 564)	(2 156)	60,5%
Transports et déplacements	(8 319)	(5 364)	(2 955)	55,1%
Participation au budget de l'APTBEF	(583)	(400)	(183)	45,8%
Documentation centrale	(1 009)	(930)	(79)	8,5%
Frais de contrôle médical	(353)	(316)	(37)	11,7%
Frais de formation et d'inscription	(1 329)	(1 065)	(264)	24,8%

Contribution au fonds de garantie bancaire	(24 618)	(23 907)	(711)	3,0%
Contribution sociale de solidarité	(9 898)	(6 224)	(3 674)	59,0%
Autres charges d'exploitation bancaire	(4 834)	(4 732)	(102)	(2,2%)
Total	(91 579)	(76 289)	(15 290)	20,0%

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent un gain de 235 mDT au 31/12/2022 contre une perte de 2.066 mDT au 31/12/2021. Ils se détaillent comme suit :

	2022	2021	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(les)	284	223	61	27,4%
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	(10)	(92)	82	89,1%
Déficits de caisse	(9)	(9)	-	-
Pénalités et amendes fiscales	(30)	(2 188)	2 158	98,6%
Total	235	(2 066)	2 301	111,4%

6.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Ce montant correspond exclusivement au don effectué par la BNA au profit du ministère de l'éducation.

	2022	2021	Variation	%
Don au Profit du Ministère de l'éducation	-	(22 382)	22 382	100,0%
Total	-	(22 382)	22 382	100,0%

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2022, un flux de trésorerie net négatif de 130.266 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 737.113 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.345.528 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1.148.062 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 272.325 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 293.591 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2022 un flux de trésorerie net négatif de 1.020.466 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 243.205 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.253.892 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 9.779 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2022, un flux de trésorerie net positif de 22.474 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 150.002 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 77.735 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 4.336 mDT ;
- Le versement de dividendes pour un montant de 50 772 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 4.545.350 mDT au 31/12/2022 contre aussi un solde négatif de 3.417.092 mDT au 31/12/2021. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2022:

	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	107 047	238 376	(131 329)	(55,1%)
- Avoirs en caisse en dinars	55 409	52 360	3 049	5,8%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	23 911	122 896	(98 985)	(80,5%)
- Avoirs en CCP	383	383	-	-
- Mouvements IBS	22 189	22 455	(266)	(1,2%)
- Correspondants débiteurs en dinars	19 078	55 552	(36 474)	(65,7%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(13 923)	(15 270)	1 347	8,8%
Liquidités en devises :	100 914	111 924	(11 010)	(9,8%)
- Caisse en devises	6 685	5 532	1 153	20,8%
- Avoirs à la BCT en devises	45 953	86 846	(40 893)	(47,1%)

-	Correspondants débiteurs en devises	56 394	30 710	25 684	83,6%
-	Correspondants créditeurs en devises	(8 118)	(11 164)	3 046	27,3%
	Emprunts en dinars	(4 921 246)	(3 619 548)	(1 301 698)	(36,0%)
	Emprunts en devises	(6 115)	(152 183)	146 068	96,0%
	Placements inférieurs à 3 mois	174 050	4 339	169 711	3911,3%
	Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2022	(4 545 350)	(3 417 092)	(1 128 258)	(33,0%)

8- Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun évènement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Filiales & Entreprises Associées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2022 pour un montant global de 150 millions de dinars détaillé comme suit :

1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2022 » de 150MD sans recours à l'Appel Public à l'Epargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,6 % et/ou TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	10,1% et/ou TMM + 3%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2022 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2022-1	Intérêts 2022
TUNIS RE	5 000	183
AMI	15 000	491
SICAR INVEST	11 978	285
Total	31 978	959

2- La BNA a cédé, à sa filiale la SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises. Il se détaille comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	22 939	147	22 939
Total	22 939	147	22 939

3- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de 273.432 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2022
Assurance "AMI"	Compte de Placement	FILIALE	77 500
Assurance "AMI"	Certificat de dépôt	FILIALE	90 000
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	32 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	2 000
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	16 000
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	37 069
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	413
SIVIA	Certificat de dépôt	FILIALE	6 500
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	4 300
SICARINVEST	Certificat de dépôt	FILIALE	500
BNACAPITAUX	Certificat de dépôt	FILIALE	5 650
ESSOUKNA	Compte de Placement	FILIALE	1 000
Total			273 432

4- En vertu de la convention signée le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, la BNA a souscrit auprès de sa filiale, l'assurance AMI, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2022 s'élève à 1.499 mDT.

5- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1500	(892)	608
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	2500	(915)	1 585
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	5100	(749)	4 351
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(553)	3 447
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(5 875)	3 125
Total		23 000	22 100	(8 984)	13 116

6- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 434.207 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	-50
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	0
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 972)	503
Fonds géré 5	2000	7 000	3 037	(2 798)	239

Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 233)	210
Fonds géré 7	2002	5 000	2 584	(1 815)	769
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(1 454)	399
Fonds géré 9	2005	1 500	989	(648)	341
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 923)	114
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(830)	4
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(4 569)	3 397
Fonds géré 13	2009	20 000	19 110	(10 411)	8 699
Fonds géré 14	2010	15 000	13 729	(5 478)	8 251
Fonds géré 15	2011	10 000	4 220	(2 704)	1 516
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(2 696)	4 594
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	5 600	(2 122)	3 478
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 184)	4 816
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	8 500	(981)	7 519
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(827)	2 173
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 070)	18 930
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	20 000	(4 328)	15 672
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	20 000	(1 001)	18 999
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	--	24 338
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	25 000	(698)	24 302
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000	--	22 842
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	--	19 630
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	-	30 000
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	10 750	-	10 750
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	24 500	-	24 500
Total		434 207	372 216	(59 724)	312 492

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% de l'encours net des provisions des fonds confiés durant les dix premières années;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2022 s'élèvent à 3.483 mD HTVA.

7- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

8- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2022 s'élève à 412mD dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

9- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières movimentées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

10- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2022 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	10 152
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	8 944
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	8 118
Tunisie Informatique Services	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14 833
Total					42 046

11- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2022 , par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 4.231mD.

12- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2022 comme suit:

Société	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-01 & 2017-02	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2022
SICAR INVEST	5 000	-	1 434	1 800	800	-	-	949
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	6 000	-	-	665	684
TUNIS-RE	2 500	-	1 500	800	2 400	600	133	822
AMI	6 400	3 000	4 200	1 000	-	-	133	1 768
SICAF PARTICIPATIONS	-	-	-	100	-	-	-	13
SODINO	-	1 200	-	-	-	-	-	148
Total	13 900	4 200	7 134	9 700	3 200	600	930	4 384

13- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2022 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2022
TUNIS-RE	6 000	10 374
ASSURANCE "AMI"	8 000	13 832
Total	14 000	24 207

14- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2022 , comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2022		Intérêts de l'exercice 2022	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 210	-	130	-
SIVIA	-	2 391	-	-
ESSOUKNA	-	1 141	1	-
AGRO-SERVICES	-	61	-	-
TIS	442	-	33	-
BNA CAPITAUX	-	3 720	-	51
LES CÈILLETS	-	168	20	-
SOFINREC	-	1 181	19	-
POS	-	118	-	19
SOGEST	1 762	-	181	-
EL MEDINA	1 119	-	428	-
SICAR INVEST	-	832	-	59
SOIVM SICAF	-	18	-	-
SICAV BNA	-	40	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	5	-	-
SODET SUD	-	1	-	-
TUNIS-RE	-	2 191	-	-
ZIED	-	-	-	-
AMI	381	-	38	8
GENERALE DES VENTES	-	26	-	-

15- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2022 , un montant de 121.223 mDT, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	33 290
LES CÈILLETS	10 994
ESSOUKNA	17 220
SIVIA	23 207
EL MADINA	31 882
SOGEST	55
SODET SUD	2 003
SOFINREC	2 550
TIS	22
Total	121 223

Opérations avec les Administrateurs

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2022 pour un montant global de 150 millions de dinars détaillé comme suit :

Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2022 » de 150MD sans recours à l'Appel Public à l'Épargne ayant les caractéristiques suivantes :

1.1-

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,6 % et/ou TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	10,1% et/ou TMM + 3%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2-

La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2022-1. Le montant souscrit s'élève à 2.000 mDT et les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2022, sont de l'ordre de 47 mDT.

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	Total
Encours au 31/12/2022	266	500	800	800	1 800	1 784	5 950
Intérêts 2022	16	68	116	108	222	171	701

3- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2022 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2022
CTAMA	2 000	3 458
Total	2 000	3 458

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir des charges diverses. La cotisation relative à l'année 2022 s'élève à 1.059 mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2022 s'élève à 4.340 mDT.

6- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2022 s'élève à 5.554 mDT.

7- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de 126.340 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2022
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	14 840
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	111 500
Total			126 340

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.443 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2022 à 267.603 mDT.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole - BNA Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1.864.049 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 159.251 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1.506.964 KDT (soit 83,82% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.4 des états financiers « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2022, les créances figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant brut de 15.921.565 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1.456.837 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 634.233 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 4.501.699 KDT au 31 décembre 2022 et représente un poste important du bilan (23,31% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.2.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 4.3.8 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers la Banque qui totalisent 4.768.074 KDT au 31 décembre 2022 (soit environ 27% du total des engagements de la clientèle, en bilan et hors bilan). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 1.958.058 KDT au 31 décembre 2022. Ils ont connu une hausse de 827.194 KDT (+21%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2021 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la Banque, imposé par l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie de la Banque qui a enregistré un solde négatif de (4.545.350) KDT au 31 décembre 2022, contre (3.417.092 KDT) au 31

décembre 2021. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par la BNA au 31 décembre 2022, totalisent 2.385.074 KDT.

Les garanties de l'État accordées à la Banque au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent, au 31 décembre 2022, à 4.768.074 KDT, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (composés de principal, intérêts et commissions).

- 2) La Note 4.3.8 des états financiers décrit également les engagements des autres entreprises publiques (ETAP, OTD, ONH, TRANSTU, EL FOULADH, etc.) envers la Banque qui totalisent 1.177.206 KDT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une baisse de 58.125 KDT (-5%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2021. Ces engagements ne sont refinancés directement auprès de la BCT qu'à hauteur de 89.006 KDT à la même date.

Les garanties obtenues par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 886.534 KDT au 31 décembre 2022, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 775.065 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État concernent essentiellement des entreprises publiques (ETAP, CNRPS, SNDP, etc.) dont les engagements, qualifiés de réguliers, totalisent 341.288 KDT à la même date.

- 3) Les Notes 4.3, 4.7.3, 4.12 et 4.13 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133.000 KDT et 160.000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 205.055 KDT et 219.843 KDT au 31 décembre 2022, après l'opération d'augmentation de capital (en numéraire, par compensation de créances et par incorporation de réserves) réalisée au cours de l'exercice 2020. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80.155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160.000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan de la Banque au 31 décembre 2022.

La Banque prévoit de convenir avec le Ministère des Finances des modalités de régularisation et d'apurement de la situation financière de ces deux fonds budgétaires au cours de l'exercice 2023 (mise en jeu de la garantie de l'État pour les impayés pour plus d'un an, fixation du sort des créances abandonnées au fil des ans ainsi que des recouvrements en principal et en intérêts non versés à l'État, commissions de gestion, etc.).

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 mai 2023

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting

Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

Khaled THABET, Commissaire aux comptes

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022

1) Emprunt obligataire subordonné 2022

La BNA Bank a émis au cours de l'exercice 2022, sans recours à l'Appel Public à l'Épargne, un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2022 » d'un montant global de 150 millions de dinars, ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,6 % et/ou TMM+2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de grâce	10,1% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt obligataire en 2022 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO subordonné 2022-1	Intérêts 2022
Tunis Re	5 000	183
AMI Assurances	15 000	491
SICAR INVEST	11 978	285
Total en KDT	31 978	959

La CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2022-1 pour un montant de 2 000 KDT et les intérêts encourus, à ce titre, par la Banque en 2022 sont de l'ordre de 47 KDT.

2) *Achats de biens et services auprès de la filiale TIS*

Le montant cumulé des achats d'équipements informatiques et de prestations de services de maintenance effectués auprès de la filiale « Tunisie Informatique Services - TIS », courant l'exercice 2022, s'élève à 4 231 KDT.

3) *Cession d'un lot de créances compromises à la filiale SOFINREC*

La BNA Bank a cédé à sa filiale SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprise de provisions / agios et intérêts réservés
Lot 1	22 939	147	22 939
Total en KDT	22 939	147	22 939

4) *Dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées*

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank s'élève à 273 432 KDT, au 31 décembre 2022, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2022
AMI Assurances	Compte de placement	Filiale	77 500
AMI Assurances	Certificat de dépôt	Filiale	90 000
Tunis Re	Compte de placement	Entreprise associée	32 500
Tunis Re	Certificat de dépôt	Entreprise associée	2 000
Placement Obligataire SICAV	Certificat de dépôt	Filiale	16 000
Placement Obligataire SICAV	Compte de placement	Filiale	37 069
SICAV BNA	Compte de placement	Filiale	413
SIVIA	Certificat de dépôt	Filiale	6 500
GEVE	Compte de placement	Filiale	4 300
SICAR INVEST	Certificat de dépôt	Filiale	500
BNA CAPITAUX	Certificat de dépôt	Filiale	5 650
ESSOUKNA	Compte de placement	Filiale	1 000
Total en KDT			273 432

5) *Dépôts souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank*

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, s'élève à 126 340 KDT, au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2022
CTAMA Assurances	Compte de placement	Administrateur	14 840
CTAMA Assurances	Certificat de dépôt	Administrateur	111 500
Total en KDT			126 340

6) *Contrat d'assurance conclu avec la filiale AMI Assurances, pour couvrir le complément de la charge relative à l'IDR*

En vertu de la convention signée, le 26 juillet 2021, entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers, la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers et l'Union Générale Tunisienne du Travail, portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite, de six à douze mois de salaire, la BNA Bank a souscrit, auprès de sa filiale AMI Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (IDR), soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2022 s'élève à 1 499 KDT.

7) *Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir diverses charges*

La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA Assurances un autre contrat d'assurance destiné à couvrir diverses charges. La cotisation relative à l'exercice 2022 s'élève à 1 059 KDT.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

1) *Abandon des créances agricoles (Loi 2013-54)*

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances s'élève à 90 443 KDT au 31 décembre 2022, dont un montant de 25 529 KDT sur fonds propres et fonds extérieurs. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA Bank et l'État Tunisien en date du 24 mai 2017 mais aucun échéancier de remboursement n'a été établi et signé par les deux parties. Signalons que le recouvrement par la Banque des montants desdites créances agricoles abandonnées devrait être assuré par l'État sur une période de 20 ans sans intérêts.

2) *Abandon des créances agricoles (Loi 99-65)*

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément aux dispositions de la loi n° 99-65 du 15 juillet 1999. L'encours de ces créances s'élève à 14 956 KDT au 31 décembre 2022.

3) Conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires

La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 267 603 KDT au 31 décembre 2022. Les commissions de gestion revenant à la BNA Bank, au titre de l'exercice 2022, totalisent 2 094 KDT (hors TVA).

4) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 133 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, une dotation de l'État a été inscrite parmi les capitaux propres de la BNA Bank pour un montant de 133 millions de dinars. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank, moyennant la mise en jeu de la garantie souveraine, et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 89 902 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 43 098 KDT.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169 748 KDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14 145 648 actions souscrites par l'État, dont un montant de 89 902 KDT imputable sur le fonds budgétaire de 133 millions de dinars.

Ainsi, au 31 décembre 2022, seuls le concours potentiel de 43 098 KDT demeure comptabilisé au niveau des fonds propres de la BNA Bank.

5) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 160 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une autre convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, la BNA Bank a inscrit un engagement hors bilan sous la rubrique « Cautions, avals et autres garanties donnés » pour un montant de 160 millions de dinars, suite à la substitution des comptes de passifs correspondants par des provisions pour dépréciation des engagements. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 79 845 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 80 155 KDT.

Le concours substantiel de 79 845 KDT, ayant servi à l'augmentation de capital réalisée en 2019, a donné lieu à la transformation d'une partie du passif éventuel (engagement hors bilan) en un passif actuel (obligation de remboursement d'une partie des crédits transférés) et à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'égal montant au cours de l'exercice 2019.

Le concours potentiel de 80 155 KDT demeure, quant à lui, en « Engagements hors bilan » au 31 décembre 2022.

6) Créances sur les entreprises publiques prises en charge par l'État (Loi 98-111)

Certaines créances présentant un risque de crédit avéré ont été prises en charge par l'État en vertu des textes suivants :

- L'article 24 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 - Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles ;
- L'article 25 de la même loi - Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques ou à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, sur 25 ans et sans intérêts.

Le montant total des dites créances prises en charge par l'État a été arrêté à 329 592 KDT. Leur encours cumulé, au 31 décembre 2022, s'élève à 37 564 KDT.

7) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir partiellement la charge relative à l'IDR

La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA Assurances un contrat d'assurance destiné à couvrir partiellement la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (six mensualités de salaire brut) dont bénéficie son personnel à la fin de la période de service. La cotisation relative à l'exercice 2022 s'élève à 4 340 KDT.

8) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir la charge relative au complément de retraite

La BNA Bank a également souscrit, auprès de la CTAMA Assurances, un contrat d'assurance épargne collective, destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la Banque au titre de l'année 2022 s'élève à 5 554 KDT.

9) Contrats de location conclus avec certaines filiales et entreprises associées

La BNA Bank a conclu avec BNA Capitaux et TIS des contrats de location simple portant sur certains de ses locaux à usage professionnel aux conditions et avec les produits annuels suivants :

Filiale	Loyer annuel (en DT)	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2022
BNA Capitaux - La Marsa	7 200 HT	15/12/2013	5%	2 ^{ème} année de la location	10 152
BNA Capitaux - Sousse	4 800 HT	01/04/2008	5%	2 ^{ème} année de la location	8 944
BNA Capitaux - Sfax	4 200 HT	01/07/2007	5%	2 ^{ème} année de la location	8 118
TIS	14 400 TTC	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14 833
Total en DT					42 046

10) Conventions conclues avec la filiale SICAR INVEST

La BNA Bank avait signé avec SIP-SICAR (absorbée par la filiale SICAR INVEST en 2017) des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 2010 à 2015, pour un montant initial cumulé de 23 000 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2022, un solde cumulé (net de provisions) de 13 116 KDT, se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500	(892)	608
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500	(915)	1 585
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	5 100	(749)	4 351
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000	(553)	3 447
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000	(5 875)	3 125
Total en KDT		23 000	22 100	(8 984)	13 116

Par ailleurs, la BNA Bank a signé, le 31 décembre 2022 mais avec date d'effet au 1^{er} octobre 2022, avec sa filiale SICAR INVEST un avenant à la convention de gestion de fonds de capital-risque conclue entre les deux parties antérieurement à l'exercice 2022, afin de réviser les commissions de la manière suivante :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours net des provisions des fonds confiés, durant les dix premières années ;
- Commission de 10% sur les plus-values de l'activité capital-risque et autres produits liés ;
- Commission de 5% sur les produits des placements ;
- Commission de recouvrement de 2,5%.

En vertu de la convention amendée, la BNA Bank a confié à sa filiale SICAR INVEST la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant cumulé de 434 207 KDT (dont un montant de 49 500 KDT confié en 2022 au titre de 2021). Toutefois, les fonds gérés présentent, au 31 décembre 2022, un solde cumulé (net de provisions) de 312 492 KDT, se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 475	(2 972)	503
Fonds géré 5	2000	7 000	3 037	(2 798)	239
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 233)	210
Fonds géré 7	2002	5 000	2 584	(1 815)	769
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(1 454)	399
Fonds géré 9	2005	1 500	989	(648)	341
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 923)	114
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(830)	4
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(4 569)	3 397
Fonds géré 13	2009	20 000	19 110	(10 411)	8 699
Fonds géré 14	2010	15 000	13 729	(5 478)	8 251
Fonds géré 15	2011	10 000	4 220	(2 704)	1 516
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(2 696)	4 594
Fonds géré 16 bis	2012	5 600	5 600	(2 122)	3 478
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 985)	4 015
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 184)	4 816
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 bis	2016	8 500	8 500	(981)	7 519
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(827)	2 173
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 070)	18 930
Fonds géré 22 bis	2017	20 000	20 000	(4 328)	15 672
Fonds géré 22 ter	2017	20 000	20 000	(1 001)	18 999
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	-	24 338
Fonds géré 23 bis	2018	25 000	25 000	(698)	24 302
Fonds géré 23 ter	2018	23 000	23 000	-	22 842
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	-	19 630
Fonds géré 24 bis	2019	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 24 ter	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	-	30 000
Fonds géré 25 bis	2020	31 750	10 750	-	10 750
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 26 bis	2021	24 500	24 500	-	24 500
Total en KDT		434 207	372 216	(59 724)	312 492

Au cours de l'exercice 2022, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 3 483 KDT (hors TVA) au titre des différentes commissions de gestion.

11) Conventions conclues avec l'entreprise associée SODINO

En 2010, la BNA Bank a signé avec la société SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds de capital-risque pour un montant initial cumulé de 900 KDT. Ces deux fonds gérés, demeurant impayés, sont totalement provisionnés au 31 décembre 2022. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2022	Provisions	Encours net au 31/12/2022
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA El Kef	2010	450	450	(450)	-
Total en KDT		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les commissions de gestion revenant à SODINO, au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 10 KDT (hors TVA).

12) Conventions conclues avec Placement obligataire SICAV et SICAV BNA pour assurer la fonction de dépositaire de titres et de fonds

En vertu des conventions conclues avec Placement Obligataire SICAV et SICAV BNA, la BNA Bank assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- Une commission variable de 0,15% du montant de l'actif net de Placement Obligataire SICAV. La commission perçue, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 412 KDT (hors TVA) ;
- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par SICAV BNA.

13) Convention de gestion conclue avec la BNA Capitaux

Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA Bank à la BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 30 000 DT (hors TVA) ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA Bank. À ce titre, la BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction ;
 - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon ;
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2 500 DT par valeur.

14) Encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2022 au comme suit :

Société	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017- 01/02	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2022
SICAR INVEST	5 000	-	1 434	1 800	800	-	-	949
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	6 000	-	-	665	684
Tunis Re	2 500	-	1 500	800	2 400	600	133	822
AMI Assurances	6 400	3 000	4 200	-	-	-	-	1 772
SICAF Participations BNA	-	-	-	100	-	-	-	13
SODINO	-	1 200	-	-	-	-	-	148
Total en KDT	13 900	4 200	7 134	8 700	3 200	600	798	4 388

15) Encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur, aux emprunts émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

Emprunts	BNA SUB 2009	BNA SUB 2016	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2021-01	Total (en KDT)
Encours au 31/12/2022	266	500	800	800	1 800	1 784	5 950
Intérêts 2022	16	68	116	108	222	171	701

16) Souscriptions au FCP SÉCURITÉ émis en 2008 et prorogé en 2018

La BNA Bank a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles, au 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2022
Tunis Re	6 000	10 374
AMI Assurances	8 000	13 832
Total en KDT	14 000	24 206

La CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, a également souscrit au « FCP SÉCURITÉ » dans le cadre de sa prorogation. Les montants qu'elle a souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de son portefeuille, au 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2022
CTAMA Assurances	2 000	3 458
Total en KDT	2 000	3 458

17) Soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées

Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2022, comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2022		Intérêts relatifs à l'exercice 2022	
	Débit	Crédit	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 210	-	130	-
SIVIA	-	2 391	-	-
ESSOUKNA	-	1 141	1	-
Agro-Services	-	61	-	-
TIS	442	- 33	-	-
BNA Capitaux	-	3 720	-	51
Les Œillets	-	168	20	-
SOFINREC	-	1 181	19	-
Placement Obligataire SICAV	-	118	-	19
SOGEST	1 762	-	181	-
EL MEDINA	1 119	-	428	-
SICAR INVEST	-	832	-	59
SOVIM SICAF	-	18	-	-
SICAV BNA	-	40	-	-
SICAF Participations BNA	-	5	-	-
SODET Sud	-	1	-	-
Tunis Re	-	2 191	-	-
AMI Assurances	381	-	38	8
GEVE	-	26	-	-
Total en KDT	4 914	11 893	850	137

18) Concours bancaires accordés aux filiales et entreprises associées

Les soldes des concours bancaires accordés par la BNA Bank à ses filiales et entreprises associées totalisent 121 223 KDT, au 31 décembre 2022, et se répartissent comme suit :

Partie liée	Encours
SIMPAR	33 290
Les Œillets	10 994
ESSOUKNA	17 220
SIVIA	23 207
EL MEDINA	31 882
SOGEST	55
SODET Sud	2 003

SOFINREC	2 550
TIS	22
Total en KDT	121 223

Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général

La rémunération et les avantages du Directeur Général de la Banque ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 26 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 06 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les Comité de Nomination et de Rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme, tel que fixé par arrêté du Ministre des Finances conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2013-4953 du 05 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, aux banques publiques.

La prime variable du Directeur Général au titre de l'exercice 2021 a été arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération lors de sa réunion en date du 11 mai 2022, puis approuvée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 23 mai 2022. Elle s'élève, en net, à 96 000 DT (soit 50% du salaire fixe de 2021). Il est à noter que le projet du contrat programme 2021-2025, ayant servi de référence pour la détermination de la prime variable, a été approuvé par décision du Conseil d'Administration en date du 23 mai 2022 mais n'est pas encore signé entre la Banque et le ministère de tutelle.

Quant à la prime variable relative à l'exercice 2022, elle a été comptabilisée au 31 décembre 2022 en tant que « Charge à payer » pour le même montant de celle relative à l'exercice 2021, en attendant qu'elle soit fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération et approuvée par le Conseil d'Administration.

2) Éléments de rémunération et avantages des Directeurs Généraux Adjoints

Les deux Directeurs Généraux Adjoints de la Banque ont été nommés par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 23 novembre 2021, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 17 novembre 2021.

La rémunération de chaque Directeur Général Adjoint se compose de 12 salaires mensuels, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et une prime variable fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération et dont le montant varie entre 0 DT et 35 000 DT en fonction des objectifs atteints), de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant et d'un forfait téléphonique de 120 DT par mois.

3) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 avril 2022, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT, en net, par session pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;

- Rémunération de 1 000 DT, en net, par session pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité leur choix.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élève à 304 500 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	222 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	82 500
<i>Total en DT</i>	304 500

4) Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général		DGA Exploitation		DGA Support & Transformation Digitale		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	581 774	213 990	323 371	122 530	318 539	122 530		
Avantages postérieurs à l'emploi	66 714		13 819		20 125			
Jetons de présence et autres rémunérations des membres des comités émanant du CA							304 500	222 000
Total en DT	648 488	213 990	337 190	122 530	338 664	122 530	304 500	222 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 05 mai 2023

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting

Khaled THABET, Commissaire aux comptes